

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERCHING

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-huit mars
à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la
présidence de M BEHR Francis, Maire.

Etaient présents : HECKEL Sébastien 1^{er} adjoint, GROSS Yves 2^{ème} adjoint, BEHR Thiery,
GROSS BEHR Roland, HULLAR Marc, TUSCH Charlène, WAGNER Jérôme.

Absents excusés : DORKEL Serge donne procuration à Mme HITTINGER Charlène,
ROHRBACHER Bianca donne procuration à M. HECKEL Sébastien.

NOMBRES DE MEMBRES : 10 DATE DE CONVOCATION 18/03/2024 DATE D’AFFICHAGE : 18/03/2024

N°2024-011 Vote du taux de la fiscalité directe locale

Actes 7.1 Fiscalité

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes
Locales pour 2024.

Le taux de référence 2024 de TFB (Taxe Foncière bâti) de la commune est de 28,29 % et le taux de TFNB
(Taxe foncière non-bâti) est de 46,98 %.

Le taux de la taxe d'habitation 2024 (TH) de la commune est de 14,20 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux :

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
après dépôt en Sous-préfecture,
Publication et notification

Fait à Erching, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
BEHR Francis, le Maire